

Numéro spécial : prévenir et gérer les risques d'inondation

Lutter contre les inondations

C'est dans une situation de crise que le jugement porté sur l'élu est le plus immédiat, le plus subjectif parfois, mais le plus durable aussi.

Après les inondations de 2002, les élus du territoire du bassin versant de l'Aa avec le Président Christian DENIS ont décidé de réagir et d'agir avec beaucoup d'humilité car il est toujours difficile pour l'homme de lutter contre la nature et les risques naturels même prévisibles tels que les inondations.

Notre souhait était d'agir immédiatement sur l'entretien de l'Aa et le ruissellement ; et d'accomplir les études indispensables à la réalisation du programme de travaux et à leur localisation.

Pendant cet été où le mot sécheresse est prononcé chaque jour, où la gestion économe de l'eau et son partage entre les différents usagers est plus que jamais d'actualité, nous poursuivons notre travail et nous venons de choisir le bureau d'étude qui assurera la maîtrise d'œuvre jusqu'à la réception de ces très importants travaux.

Quel que soit le problème rencontré, par le manque d'eau, par les inondations, c'est ensemble, en étant solidaire, que nous pourrons mettre en place les aménagements qui permettront de protéger le plus grand nombre d'habitants de notre territoire.

Le Vice-Président en charge de la Commission Inondation
Alain MEQUIGNON

Les sept axes de la politique de prévention

- Améliorer la connaissance des aléas (crues).
- Réduire les aléas à la source.
- Développer la connaissance de la vulnérabilité, ne pas l'augmenter, et si possible la réduire en maîtrisant l'urbanisation et en développant les aménagements de protection pour le bâti existant.
- Organiser l'information des populations.
- Assurer le suivi et, le cas échéant, la surveillance des crues.
- Organiser les secours.
- Mettre en place le retour d'expérience pour améliorer la prévention.

Source : Prévenir et aérer les risques majeurs – IRMa – 2002

Commission Ressources – Qualité – Milieux

► Plan de Gestion de l'Aa et de ses affluents

Julie Robillard, stagiaire du CPIE Val d'Authie, assiste François-Xavier Bracq pour la rédaction du nouveau plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, et pour la mise en place d'une Déclaration d'Intérêt Général nécessaire à la légitimité de notre intervention sur les terrains des particuliers.

Ce projet fera l'objet d'un développement lors d'une prochaine édition de SmageActualité.

Commission Inondation – nouveaux projets

► Mobilisation du champ d'expansion des crues

Le très important programme de travaux de lutte contre les inondations démarre. Il s'agit d'utiliser au mieux des zones qui sont, ou pourraient être, inondables et présentent peu de vulnérabilité (par exemple des secteurs de prairie) afin de diminuer les risques pour les secteurs plus vulnérables tels que les secteurs bâtis. On parle de "mobiliser le champ d'expansion des crues". Le choix d'aménagement sera fait afin de gêner le moins possible les activités en place. L'impact écologique et paysager devra également être réduit.

C'est le bureau d'études V2R Ingénierie & Environnement (St-Martin Boulogne) qui assurera la maîtrise d'œuvre de cette opération, des études préliminaires à la réception des travaux. La première partie sera consacrée à la localisation des aménagements. Il faudra également les concevoir techniquement et calculer leur efficacité pour différents types de crue. A l'issue de cette première étape, les travaux seront planifiés afin d'être réalisés au cours d'un programme pluriannuel.

► Résorption de désordres hydrauliques locaux

Quatre secteurs bien spécifiques de la vallée de l'Aa ont été identifiés, par les élus locaux notamment, comme présentant des désordres hydrauliques spécifiques. Il s'agit :

- du moulin Legrand à Saint-Martin-d'Hardinghem : ancien moulin situé dans un méandre, qui forme un point noir au moment des crues et risque de se démanteler.
- du bassin versant du Nordal à Acquin-Westbécourt : site qui nécessite un ou des ouvrages de régulation pour éviter les coulées de boue très fréquentes sur le carrefour routier.
- du secteur du moulin de Wins entre Wizernes et Blendecques : juste en amont du centre-ville de Blendecques, un champ d'expansion des crues existe ; il faut le préserver tout en y protégeant les biens et les personnes.
- du troisième bras de l'Aa dans le centre-ville de Blendecques : sur les quatre bras de l'Aa, deux seulement sont encore en état dans ce secteur. Les élus locaux souhaitent rouvrir un des bras et faire en sorte que les protections de berge ne réduisent plus le lit de la rivière.

La conception des projets a été confiée au bureau d'étude Haskoning de Villeneuve d'Ascq. Elle a débuté en juin 2006.

Commission Inondation – en cours

► Moulin Snick

Le 19 décembre dernier, le vannage du barrage du moulin Snick a été démonté. Le frein hydraulique qui pouvait s'y créer lors des crues et de l'accumulation des flottants dans les vantelleries n'existe plus ; et c'est le centre-ville de Blendecques, situé juste en amont, qui en sera le premier bénéficiaire. Lors de la réception de ces travaux, Christian DENIS a précisé qu'ils ne résoudront pas à eux seuls la problématique de Blendecques. Il a également rappelé que le risque zéro n'existe pas.

Par ailleurs, le bureau d'étude SAFEGE avait montré que la suppression du vannage n'aggraverait pas la crue dans les secteurs inondés de Arques, la hausse du niveau d'eau induite se stabilisant à hauteur du passage sous la rocade.

Le projet sur le barrage du moulin Snick ne s'arrête pas là. Le bureau d'étude AMODIAG a montré que le rehaussement du seuil n'améliorerait pas la situation à l'étiage dans le centre-ville de Saint-Omer qui souffre d'un manque d'eau dans les bras à ciel ouvert. Un simple confortement du seuil a donc été choisi, afin d'éviter une éventuelle déstabilisation. Le SmageAa a également demandé au maître d'oeuvre d'étudier la mise en place une passe à poisson. En effet, ce barrage est le premier infranchissable pour les poissons qui remontent l'Aa (Truite de mer, Lamproie fluviatile, ...). La définition du projet est en cours.

En parallèle, le SmageAa a fait des propositions d'aménagements simples à mettre en place sur la commune de Saint-Omer pour y améliorer l'écoulement en période d'étiage. De plus, pour les aspects patrimoniaux, le propriétaire du moulin Snick a récupéré les éléments métalliques du vannage afin de les mettre en valeur, et une remise en état de la roue est envisagée avec lui.

► Vallons creux

Sur deux sites expérimentaux, le SmageAa a confié au bureau d'étude V2R Ingénierie & Environnement la réalisation d'un avant-projet pour la mise en place d'ouvrages de régulation des écoulements dans les creuses. Nous pensions alors à de petits ouvrages « pragmatiques » afin d'utiliser au mieux les volumes disponibles dans ces sites. Or le bureau d'étude montre que, faute de possibilité d'infiltration sur les sites retenus, les aménagements seraient très lourds. Et quand bien même, ils ne seraient pas suffisants pour réguler les pluies de projet (pluies longues ou pluies intenses).

Le but de l'expérimentation étant de mettre à la disposition des autres maîtres d'ouvrage un outil pour la conception d'aménagements du même type en différents points du bassin versant, il est proposé de rechercher un autre site plus favorable qui pourrait faire l'objet d'un aménagement relativement léger mais permettant de retenir des volumes intéressants pour maîtriser une petite partie de la crue de l'Aa. Ces aménagements serviraient de modèles pour d'autres, puisque c'est dans leur ensemble que ces ouvrages auront un impact significatif.

► Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Le programme mené depuis 2000 par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, et complété par le SmageAa depuis 2004 par son fonds d'aide à l'implantation du couvert hivernal, se poursuit ; toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2006, l'animateur agricole, Vincent PRETRE, a été embauché par le SmageAa en qualité de technicien territorial.

Dans le cadre de la poursuite de ce programme, le SmageAa et le Parc ont répondu à un appel à projet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Notre candidature a été retenue. Cf. ci-dessous "Reconquête de l'eau".

► Couvert hivernal

La seconde saison du fonds d'aide à l'implantation de couvert hivernal a répondu à nos attentes. 103 agriculteurs se sont engagés par convention (71 en 2004) dont 13 qui ont implanté un couvert hivernal pour la première fois. 1 229 ha de surface ont été couverts (884 ha en 2004) ; ce qui correspond à 19 340 € de semences remboursées (16 863 € en 2004).

Pour 2006, l'opération est reconduite. La présence de l'animateur agricole dans les effectifs du SmageAa facilite le lancement de l'opération et sa communication. Il assure notamment des permanences pour distribuer les conventions aux personnes intéressées en différents points du territoire.

Autres Commissions

► Casiers hydrauliques maraîchers

Après 6 mois de stage, Cécile Monière a continué à accompagner les maraîchers dans leurs projets d'amélioration de leurs casiers hydrauliques au cours d'un contrat de 5 mois. En plus d'une aide à la conception technique des projets, elle les a incités à s'organiser entre eux afin de faciliter leurs démarches, à la fois pour le fonctionnement courant, mais aussi pour les projets plus exceptionnels entraînant des investissements et des recherches de subvention. Les contacts avec les financeurs potentiels ont été pris et sont plutôt favorables. Le dossier est maintenant entre les mains de l'ASAMA, association syndicale autorisée du marais audomarois, puisque les porteurs de projet ont demandé leur adhésion à cette structure.

Cécile Monière est, depuis le 1^{er} avril dernier, animatrice des Commissions Locales de l'Eau de l'Audomarois et du Boulonnais au Parc naturel régional. Nous aurons donc le plaisir de travailler encore avec elle.

► Reconquête de l'eau

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a lancé, au printemps 2005, un appel à projet "pour la reconquête de l'eau". Il s'agit sur les trois thématiques, érosion des sols, zones humides et aires des captages d'eau potable, de montrer que agriculture et écologie peuvent aller dans le même sens. Le projet présenté par le SmageAa et le Parc naturel régional a été retenu.

Sur 9 sites pilotes, les actions, et notamment le partenariat avec la profession agricole seront renforcées pour maîtriser l'érosion des sols. Si l'intérêt pour gérer les eaux de ruissellement sur les parcelles agricoles et ainsi limiter les risques d'inondation est bien connu des acteurs de l'Audomarois, l'objectif ici est surtout d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et par exemple, limiter l'envasement du marais audomarois.

Ainsi pendant cinq ans, Vincent PRETRE, l'animateur agricole, se consacrera à ce projet. Après un diagnostic des sites, partagé avec les acteurs de terrain, un plan d'action sera établi, toujours en concertation avec les partenaires et les acteurs locaux. Resteront alors trois ans pour mettre en œuvre ce plan d'action.